

Violences sexistes: à l'université, pas de sanction mais beaucoup de confusion

PAR LENAIG BRÉDOUX
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 17 NOVEMBRE 2020

Deux universitaires, accusés de violences sexuelles, ont bénéficié de classement sans suite par la justice. Ils n'ont pas non plus été sanctionnés par leurs établissements. Mais ils n'y enseignent plus et dans leurs départements, la situation est très tendue.

L'université est parfois un lieu dangereux pour les femmes. Elle est aussi un lieu qui peine à alerter, former, et mettre en œuvre des procédures respectueuses de toutes les parties. C'est le cas de deux exemples que Mediapart avait documentés dans le cadre de notre série d'enquêtes sur les violences sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche (*ici, là, là ou encore là*).

Le premier concerne le psychanalyste Fethi Benslama, figure reconnue de l'université française jusque-là, spécialiste – entre autres – de l'islam et de la radicalisation. **À l'automne 2018**, une vingtaine d'universitaires, d'anciens chercheurs ou étudiants, actuels ou passés, demandent à la présidence de l'université Paris-Diderot (aujourd'hui université de Paris) d'ouvrir une enquête.

Ils dénoncent des faits qu'ils qualifient de harcèlement sexuel et des comportements inappropriés avec plusieurs femmes au sein de l'université, et rapportent ce qui relève, à leurs yeux, d'abus de pouvoir, d'injures ou de harcèlement moral.

Une enquête est confiée à l'Inspection générale de l'enseignement supérieur (IGÉSR, ex-IGAENR). Elle va durer un an, avec plus d'une centaine d'entretiens menés dans une ambiance extrêmement tendue, qui voit deux clans entre pro et anti-Benslama se déchirer, tenant des propos d'une rare violence. L'universitaire, à la tête des études psychanalytiques de Paris-Diderot depuis dix ans, dénonce quant à lui une « *campagne calomnieuse* » et active ses soutiens.

Le rapport de l'IGÉSR est remis à l'automne 2019. Il n'est pas rendu public – au grand dam d'une partie des personnels de la fac –, mais ses préconisations sont présentées aux équipes le 18 décembre 2019. Lors de cette réunion, l'administrateur provisoire de l'université évoque, selon plusieurs sources, des « *pratiques inacceptables* ».

Sans citer de noms, il parle d'un « *climat très tendu et délétère ancien avec un usage fréquent de motions et de pétitions* », d'un « *fort climat de séduction, de comportements sexistes de la part de certains enseignants-chercheurs, voire des familiarités avec des étudiantes* », de « *propos oraux et écrits inappropriés : blessants, insultants, humiliants* », et d'une « *situation très complexe, un "système de pouvoir, parfois qualifié de 'terreur' avec plusieurs acteurs en responsabilité, développé sur une très longue durée, avec un exercice 'particulier' de l'autorité envers les femmes* ».

Remarquant qu'un petit nombre d'enseignants occupent une très grande partie des postes de pouvoir au sein du département, et que le taux de recrutement de personnes issues de cette université est beaucoup plus fort qu'ailleurs, l'administrateur parle de la « *construction d'un système de type clanique* ».

Un comité de suivi est mis en place. Mais celui-ci commence à peine à travailler – la crise sanitaire ayant encore ralenti ses travaux. La première réunion n'a eu lieu qu'en mai 2020...

Surtout, rien ne semble réglé près de deux ans après notre enquête. Aucune mesure disciplinaire n'a été prise. Selon nos informations, à l'été 2019, après avoir reçu les premiers éléments du rapport, deux des piliers du département, Fethi Benslama et Christian Hoffmann, ont été suspendus par l'université – une mesure prise à titre conservatoire.

Mais aucune section disciplinaire n'a pu être réunie pour décider, ou non, d'une sanction : ils sont tous les deux partis à la retraite quelques semaines plus tard, sans obtenir l'éméritat de l'université.

Parallèlement, l'université a complètement changé d'organisation à la suite d'une fusion.

« Il a fallu prendre le temps d'examiner l'ensemble de la situation, puis il y a eu le confinement, explique-t-on au cabinet de la présidente de l'université de Paris, Christine Clerici. Le comité de suivi doit permettre d'accompagner le changement au sein de l'UFR et mettre en œuvre les préconisations pour une gestion saine et transparente, le respect des règles et des autres, et la prévention des risques psycho-sociaux. » L'université refuse de se prononcer sur les dossiers individuels.

De son côté, Fethi Benslama a bénéficié en novembre 2019 du classement sans suite de l'enquête préliminaire ouverte contre lui pour harcèlement moral et harcèlement sexuel. Les preuves « ne sont pas suffisantes pour que l'infraction soit constituée », a expliqué le procureur, dans l'avis rendu public par son avocate Valentine Rebérioux le mois dernier.

« Fethi Benslama se félicite de cette décision qui confirme ce qu'il clame depuis plus de deux ans, à savoir qu'il a fait l'objet d'une campagne calomnieuse et mensongère l'accusant de "violences sexuelles" contre des collègues répandue par ses opposants au sein de l'Université de Paris », explique l'avocate dans un communiqué. Un document envoyé à l'ensemble des membres de l'UFR par son ancien directeur...

Dans un avis public du 3 novembre, les représentants des personnels au CHSCT de l'université de Paris s'alarment de la « persistance de dysfonctionnements » au sein de l'UFR et demandent à la présidence de « mettre fin à l'ingérence de l'ancien directeur du département d'études psychanalytiques dans le fonctionnement actuel de l'UFR/du département ».

De son côté, Christian Hoffmann affirme, dans un mail à Mediapart, que sa « décision de solliciter [sa] mise à la retraite a été dictée par la situation universitaire où

la délation, la diffamation, et la calomnie dont [il a] fait l'objet avec d'autres collègues étaient sans limites, mettant [sa] santé en péril ».



Manifestation contre les violences faites aux femmes à Toulouse le 23 novembre 2019. © Alain Pitton / NurPhoto via AFP

À l'université Paris VIII, c'est le département d'études arabes dont le fonctionnement est en partie paralysé par une plainte pour harcèlement sexuel. Là aussi les procédures ont été très lentes, ont complètement dysfonctionné, et le mis en cause a été blanchi à ce jour. Mais sans que cela ne soit à même de ramener la sérénité.

Comme Mediapart l'avait révélé, en décembre 2017, Aina*, qui vient d'être recrutée à Paris VIII, dénonce des propos à connotation sexuelle, et un geste déplacé le 15 juin 2017, de la part de son directeur Mathieu Guidère, auteur de nombreux ouvrages et régulièrement interrogé dans les médias. Lui nie tout en bloc. L'université lance une procédure disciplinaire, mais la commission chargée de mener l'enquête explose en vol.

Dans un mémo informel daté du 19 juin 2018, la chargée de mission égalité femmes-hommes de Paris VIII pointe des « dysfonctionnements », des « manquements à la déontologie » et des « vices de procédure », « portant préjudice à un fonctionnement équitable de la section disciplinaire et engageant la responsabilité de l'université ».

Deux membres démissionnent, la fac ne peut plus se prononcer. Conformément au code de l'éducation, elle renvoie le dossier au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser). Lequel a fini par trancher en juillet 2020.

Dans cette **décision, publiée** de manière anonymisée au bulletin officiel, le CNESER prononce la relaxe de l'universitaire. « Il n'existe aucun élément dans

le dossier disciplinaire permettant de matérialiser un comportement fautif de nature à justifier le prononcé d'une sanction », écrit l'instance.

Deux de ses motivations posent cependant question. D'abord, le CNESER affirme en effet que trois témoins « à charge » « ont été convoqués [...] mais n'ont pas comparu, ni fait connaître le motif de leur absence ». Seule une témoin « à décharge » « a été auditionnée ».

Sauf que les trois témoins en question jurent n'avoir jamais reçu de convocation. « Je n'ai rien reçu, et personne ne m'a informée », dit Aina*, contactée par Mediapart, qui maintient ses accusations. « On est dans l'ignorance totale de tout », insiste son avocate Maude Beckers. Elles ont également appris le classement sans suite de la plainte pénale par le parquet de Bobigny, mais n'ont pas encore obtenu copie de la procédure.

Dans sa décision, le CNESER estime aussi que « la représentante de l'université indique que son établissement estime désormais vouloir faire preuve de la plus grande neutralité dans cette affaire ». Une phrase qui sous-entend un changement de pied de Paris VIII, à l'initiative de la procédure.

La présidente Annick Allaigre dément formellement : « Lors de mon audition, j'ai maintenu la position de l'université : à nos yeux, il s'agit de faits pouvant être qualifiés de harcèlement sexuel. Par le passé, j'ai pu parler de "neutralité", mais par ce terme, je renvoie simplement au respect de la présomption d'innocence et de l'écoute des victimes. »

Interrogée par Mediapart, elle confirme avoir fait appel de la décision du CNESER – c'est le Conseil d'État qui l'examinera. Aina « n'a pas été convoquée, c'est un raté qui jette une suspicion sur la décision même », explique Annick Allaigre.

Interrogé par Mediapart, Mathieu Guidère, qui clame son innocence, ne souhaite faire aucun commentaire. Il estime avoir été la cible d'une « cabale » d'adversaires au sein de l'université, qui a « brisé » sa carrière. Son avocat Rémi-Pierre Draï insiste de son côté sur le classement sans suite de la procédure pénale.

En attendant, Mathieu Guidère n'exerce plus à Paris VIII. Après avoir été suspendu par la présidence à titre conservatoire, il avait été détaché à l'INSERM. Une affectation prévue pour durer cinq ans.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.